



Capsule d'information Politique d'échantillonnage

À l'intention des agents et fournisseurs

Approvisionnement en succursale

Bonne nouvelle! À partir du 1^{er} juin 2011, les succursales désignées auront le matériel nécessaire pour traiter les commandes de produits timbrés en lien avec la nouvelle Politique d'échantillonnage.

Il vous sera ainsi possible d'acheter tout produit disponible dans chacune des succursales désignées. Toutefois, la SAQ n'autorisera aucun transfert inter succursale pour l'obtention d'un produit commercialisé dans l'une ou l'autre de ces succursales.

Vous devez communiquer avec la succursale afin de faire préparer votre commande (sauf pour les succursales Restauration) et ce, en dehors des zones rouges. Si nécessaire, vous devrez demander de faire timbrer vos bouteilles avec le timbre promotionnel.

De plus, **vous devez demander une facture personnalisée à votre numéro de client désigné afin que le tout soit enregistré pour le paiement de votre allocation.**

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter
notre **S**ervice d'**A**ssistance aux **R**elations d'**A**ffaires (SARA)
par courriel à sara@saq.qc.ca ou au 514 254-2711.